

# Convention Collective Nationale du personnel des cabinets médicaux

Tarifs Non Cadres – Janvier 2019

## Les taux de cotisation – Personnel Non Cadre\* – Tranche A & B

Garanties	Employeur	Salarié	Total
Décès	0,13 %	0,08 %	0,21 %
Frais d'obsèques	0,03 %	0,02 %	0,05 %
Incapacité de travail	0,88 %	0,58 %	1,46 %
Invalidité permanente	0,32 %	0,21 %	0,53 %
Rente éducation	0,05 %	0,03 %	0,08 %
Rente handicap	0,01 %	0,01 %	0,02 %
<b>TOTAL</b>	<b>1,42 %</b>	<b>0,93 %</b>	<b>2,35 %</b>

\* Non cadre c'est à dire ne relevant pas des articles 4 et 4 bis de la CCN de 1947.